



Resiliation du contratrn de formation CEF

Par **anita19**, le **09/09/2016** à **11:26**

Bonjour,rnrnCela va faire un an que je me suis inscrite au CEF car je voulais changer de métier, je travaillais dans la restauration.rnrnSuite à des soucis personnels, (séparation puis divorce), j'ai dû quitter mon boulot suite à des dispute avec mon conjoint au boulot, il était mon chef, bref. Du coup je ne touchais pas d'allocations chômage, puisque c'est moi qui suit partie (démission). Donc j'ai voulu arrêter la formation que je faisais en même temps que le taff avant de démissionner.rn rnJe les ai appelé et envoyé des mails, et ils ont refusé et que j'étais obligée de tout régler. J'ai reçu des avis de contentieux et même une assignation devant le tribunal.rnrnAujourd'hui, je ne travaille toujours pas et je souhaite toujours ne plus payer cette formation que je ne suis plus depuis 1 an.rnrnJe sais je m'y prend très en retard mais dû à mes soucis, je n'ai pas eu la force de le faire.rnrnPourriez-vous m'aider, svp ?rnrnMerci d'avance.

Par **morobar**, le **09/09/2016** à **15:45**

Oui,rnIl vous suffit de lire les 10000 messages relatant exactement la même situation que la vôtre et ce qu'il en résulte.rnEn clair vous ne pouvez plus résilier, vous êtes bien redevable de la totalité des frais.rnMais il semble rare que ces organismes de formation mettent en œuvre une réelle procédure de recouvrement.